

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 10 juin 2015 rectifiant et complétant l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes

NOR : AFSZ1530414A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;
Vu l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes,

Arrête :

Article 1^{er}

Au 2° de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du I [2°, b] de l'article D. 1432-15 [I]), il convient de lire : « M. Gérard MAJCHRZAK », au lieu de : « M. Gérald MAJCHRZAK ».

Article 2

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes :

1. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 : M. Noël LAVILLENIE, titulaire, désigné par la Confédération française démocratique du travail.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 juin 2015.

MARISOL TOURAINE